Assemblée Générale des comptes du 28 mai 2026

jeudi 28 mai 2026 • 20:00 - 20:45 | Salle polyvalente "Les Blés" Attalens

Ouverture de l'Assemblée

Madame la Présidente ouvre l'assemblée et donne la parole à la commune d'Attalens qui se réjouit d'une majorité féminine présente et relève que cela n'est pas usuel lors des diverses AG. Il est souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes .

Mme Kleijer communique les personnes excusées :

- Mme Jessica Silva - membre du comité
- M. Daniel Figini - membre du comité et représentant la commune du chef-lieu
- M. François Genoud, Préfet
- Le SEJ
- Mme Claire Lang, ACV
- Mme Anne-Céline Jost, Fiduciaire FIDAC
- AFJ Lac et Basse Broye
- Les Communes de Châtel-St-Denis, Granges (Veveyse), St-Martin et La Verrerie

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs/scrutatrices désigné/es sont :

Madame Fatima Marques Tavares, AMF

Monsieur Jean Gillard, conseiller communal de la commune de Le Flon

Il y a 18 personnes présentes, la majorité est obtenue avec 10 voix.

Pour la prise du procès-verbal, cette assemblée sera enregistrée, enregistrement qui sera effacé dès l'approbation du PV.

Les membres ont été convoqués minimum 21 jours avant l'assemblé, selon les statuts de l'Association.

Il n'y a pas de commentaires à l'ordre du jour, celui-ci est validé à l'unanimité.

Approbation du PV de l'AG du 20 novembre 2025

Le procès-verbal de l’AG du 20.11.2025 pouvait être consulté sur notre site internet. De ce fait, il n’en est pas donné lecture.

Il n'y a pas de commentaires, ce PV est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité

La Coordination

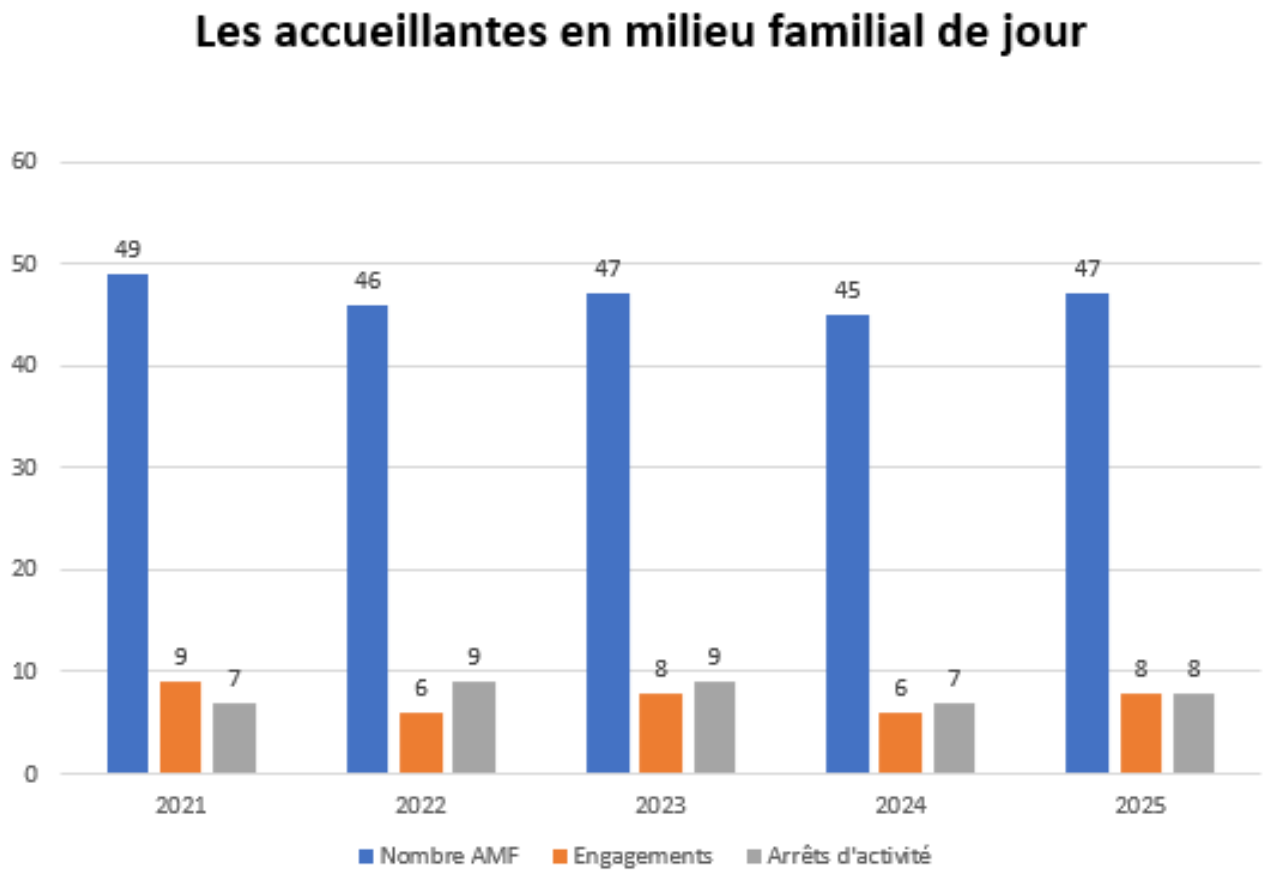
Les coordinatrices Mmes Amélie Cavin et Mireille Jordan prennent la parole.

En 2025, il y a **47 accueillantes** réparties comme suit dans le district de la Veveyse :

- 1 dans la commune du Flon à ***Porsel***,
- 1 dans le commune du Crêt à ***Le Crêt-près-Semsales***,
- 1 dans la commune de la Verrerie **à *Progens***,
- 1 dans la commune de Saint-Martin à ***Besencens***,
- 4 à ***Semsales***,
- 3 à ***Remaufens***,
- 2 à ***Bossonnens***,
- 3 à ***Attalens***,
- 2 à ***Granges***,
- 28 à ***Châtel-St-Denis***,
- 1 aux ***Paccots***.

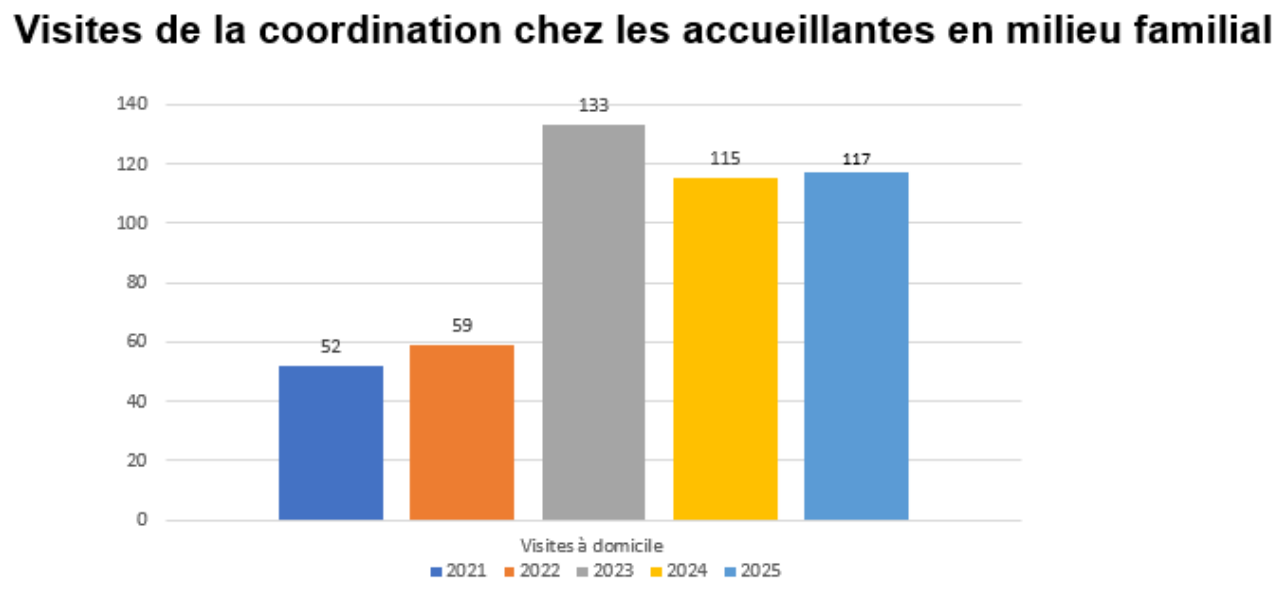
Dans ce graphique, nous pouvons observer :

- **l'évolution du nombre d'accueillante** qui est en bleu,
- du **nombre d'engagement** fait dans l'association qui est en orange
- des **arrêts de l'activité des accueillantes** qui est en gris durant ces 4 dernières années.



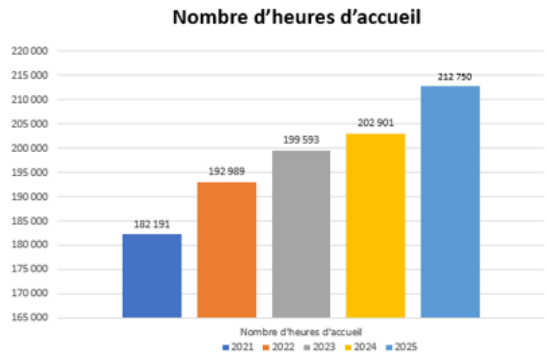
En 2025, il y a eu 8 engagements et 8 fins d'activité. Par rapport aux autres années, il y a eu le même nombre de nouvelles accueillantes que de départ. Pour rappel, en **2021** nous avons effectué 52 visites. Les normes COVID étant encore en vigueur, nous ne nous sommes pas rendues chez les AMF comme nous le souhaitions, tout comme en **2022**.

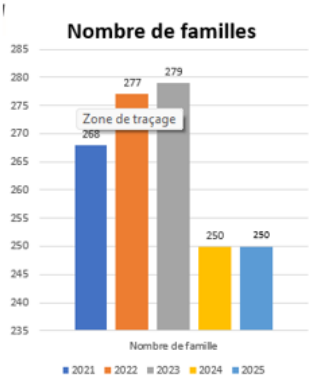
En **2023**, nous voyons que le nombre de visite a beaucoup augmenté et a atteint 133 visites. La raison était que la coordination a effectué des ***visites non annoncées*** de contrôle de la sécurité du milieu d'accueil pour les enfants. Nous rencontrions également les nouvelles familles chez l'accueillante pour la ***signature du contrat***. En **2024**, 115 visites ont été faites et en **2025**, 117.

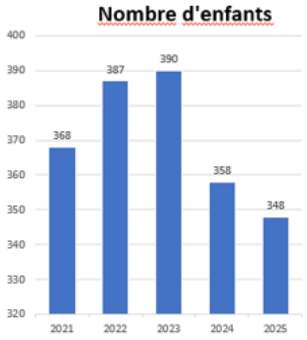


Nous pouvons observer qu'il y a une constante évolution positive du nombre d'heure d'accueil depuis 5ans. En **2025** nous avons atteint **212 750** heures d'accueil. Nous pouvons observer sur ces 2 graphiques le nombre de famille bénéficiaire de nos services :

- En 2021 ; 268 familles pour 368 enfants,
- En 2022 ; 277 familles pour 387 enfants,
- En 2023 ; 279 familles pour 390 enfants,
- En 2024, 250 familles pour 358 enfants,
- En 2025, 250 familles pour 348 enfants.







La formation de base a été réorganisée en collaboration avec l'Accueil Familial de jour de la Glâne et offre actuellement 53 heures de cours qui sont obligatoires pour l'obtention du certificat d'accueillante en milieu familial de jour. En 2025, 7 accueillantes ont terminé leur formation de base et recevront leur certificat dans la soirée. En collaboration avec l'accueil familial de la Glâne et de la Basse-Broye, nous organisons une journée de formation continue obligatoire pour les accueillantes. En 2025, nous avons souhaité créer un ***concept pédagogique*** en collaboration avec les accueillantes et l'AFJ de la Glâne. Cette journée a été dédiée à la réflexion, avec l'aide de différents ateliers proposés, pour une élaboration du concept en interne. Cette année-là, nous avons proposé **2 ateliers facultatifs** : ***Comptines et mouvement et Apéro dinatoire*** favorisant le contact, les échanges et le maintien du lien entre accueillantes et avec la coordination. Ces soirées se sont déroulées à la salle des Blés à Attalens durant environ 1h30.

Les objectifs pour 2026 de la coordination seront :

- Formation de coordinatrice en accueil familial de jour pour Amélie qui se terminera en été 2027.
- Suite et fin de la création du concept pédagogique.
- Assurer la qualité d'accueil des enfants.
- Assurer la qualité du suivi auprès des accueillantes en milieu familial de jour.

La Direction

Madame Gliottone, directrice, prend la parole.

Restructuration administrative et financière

La première partie de l'année 2025 a principalement été consacrée à la restructuration des ressources humaines, de la comptabilité et de la facturation. Un important travail d'amélioration des processus a été mené afin d'assurer une meilleure gestion globale de l'Association. Dans ce cadre, un suivi renforcé des débiteurs ainsi qu'une procédure de gestion des contentieux ont été mis en place. Ces mesures ont permis de réduire de 30 % le volume des débiteurs ouverts, contribuant ainsi à une amélioration significative de la situation financière. Par ailleurs, un travail approfondi a été réalisé en collaboration avec la fiduciaire afin de présenter des comptes clairs, conformes aux exigences légales et aux bonnes pratiques comptables. Une attention particulière a notamment été portée à la gestion des réserves de l'Association.

Révision des réglementations de l'Association

En 2025, un travail de fond a également été mené sur l'ensemble des réglementations de l'Association, notamment :

- le règlement général ;
- le règlement des accueillantes ;
- la grille tarifaire.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 2026. Cette révision s'inscrit dans une volonté de poursuivre l'amélioration des conditions d'emploi des accueillantes en milieu familial, tout en maintenant des tarifs accessibles pour les parents et les communes partenaires.

Mandats de représentation extérieure

Dans le cadre de mes mandats de représentation extérieure, j'ai poursuivi mon engagement au sein de la Fédération Fribourgeoise d'Accueil Familial de Jour en qualité de co-présidente, ainsi qu'au sein de la Commission enfance et jeunesse de l'association des Communes de la Veveyse. À ce titre, j'ai notamment participé au processus de recrutement de la nouvelle chargée de projet enfance, Madame Claire Lang, engagée au 1er janvier 2026.

Travail de coordination et amélioration des conditions d'accueil

Au sein de la coordination, plusieurs projets ont été menés dans le but constant d'améliorer les conditions d'emploi des accueillantes et, par conséquent, la qualité de l'accueil proposé aux enfants et aux familles. Parmi les réalisations de l'année :

- la mise en place de gilets de sécurité pour les accueillantes effectuant régulièrement des déplacements à pied en bordure de route ;
- la création d'un classeur de référent métier destiné aux nouvelles accueillantes, regroupant l'ensemble des documents utiles à leur activité ;
- la réalisation de plusieurs visites impromptues par les coordinatrices auprès des accueillantes, conformément aux directives cantonales, en complément du suivi habituel.
- La finalisation et la distribution du concept de santé et sécurité destiné aux accueillantes. Ce document recense les différentes situations d'urgence ou de catastrophe (numéros d'urgence, incendie, disparition d'enfant, accident, etc.) ainsi que les procédures et réactions attendues de la part des accueillantes dans ces situations.

La Présidence

Mme Kleijer, Présidente du comité, prend la parole.

L'année 2025 a été propice à une stabilisation du fonctionnement de l'association suite aux nombreux changements intervenus en 2024. La direction a toutefois entrepris plein de projets afin d'améliorer les processus internes et être plus efficace et efficient dans les tâches à accomplir.

Sans reprendre les éléments déjà mentionné par notre directrice, le comité a effectivement dû valider et réorienter si nécessaire les différentes tâches en lien avec la comptabilité de l'association. La diminution drastique du nombre de débiteur de longue durée a permis de stabiliser nos disponibilités financières. Un grand merci à Béatrice et à Laeticia.

Le comité a également finalisé le dossier sur la protection des données en lien avec notre site internet, tout comme le dossier du concept santé et sécurité. Ce dernier reste en constante évolution en lien avec des modifications pouvant apparaître sur ces thématiques.

Courant 2025, le comité a décidé de fêter les 35 ans de l'association. Malgré que le nombre d'années ne soit pas rond, nous souhaitions regrouper les familles, l'ensemble du personnel et nos contributeurs financiers afin de partager un moment convivial. Ceci également après la période poste COVID et les nombreux changements ces dernières années. Nous espérons vous y voir nombreux.

Le budget 2026 a également suscité un travail de fond avec la perte du subventionnement de la loterie romande et le souhait d'augmenter le tarif horaire de nos AMF. Cela s'est soldé par une petite augmentation du tarif horaire de garde, mais dans des limites raisonnables.

Fin 2025 Amélie Cavin a débuté sa formation de coordinatrice à la HES-SO. Nous lui souhaitons encore plein succès pour la suite.

Et pour terminer, nous avons accueilli un nouveau membre au sein du comité avec l'arrivée de Jessica Silva suite à la démission d'Andrea Fernandez.

Avant de terminer, je souhaite souligner que je suis très heureuse de travailler avec l'équipe de bureau. Je tiens à les remercier chaleureusement pour le travail accompli. Grâce à cette efficacité, j'ai personnellement bien moins d'heures de suivi et peux me consacrer aux aspects stratégiques avec le comité.

Et pour finir, l'association ne serait pas là sans l'énorme travail de nos accueillantes qui se dévouent pour la garde des enfants du district de la Veveyse afin que les parents puissent travailler et bien entendu payer des impôts !

Merci pour votre présence ce soir.

Comptes 2025

Pertes et Profit

Mme Gliottone prend la parole pour présenter les comptes 2025.

Près de 212'000 heures de garde dans l'année, en légère augmentation .

La principale charge reste les salaires des accueillantes suivie par ceux du personnel de bureau, les charges de loyer puis les fournitures de bureau et l'électricité.

Les points principaux relevés concernant les recettes 2025 sont :

434.00 451.00 452.00	**Le montant d'heures de gardes 2025 est de 212'750 heures de garde à Fr. 9.10 alors que le budget a été estimé à 195'000 heures, d'où une augmentation significatif des produits**
439.04	**Rééquilibrer le compte de Débiteurs (doit se faire en fin de chaque année)**
470.00	**Réprise de provision pour équlibrer le compte pour "Perte sur Débiteurs" : 11'800.- ainsi que le compte "Mobilier" : 2'000.- (pour l'achat du nouveau mobilier de bureau)**
470.06	**Reprise de provisions sur l'informatique afin d'équilibrer le compte 316.01 par rapport au budget**
470.07	**Reprise de provisions sur la formation des accueillantes selon décision du Comité en 2023**

Le total des recettes se porte à CHF 2'233'763.-

Les points principaux relevés concernant des charges 2025 sont :

301.00 303.00 304.00	**Augmentation du nombre d'heures de garde**
305.00 305.10	**Nouveaux contrats conclus en 2025 avec un légère hausse**
319.01	**Un gros travail sur l'ensemble de nos débiteurs a été effectué pendant l'année 2025 et l'association a pu baisser le montant de ces débiteurs de plus 80% avec une clôture de certains débiteurs**
319,08	**Les frais liés au comité prennent en compte le défraiement de la présidence qui se trouve sous 302.06. Cette année a été celle de la stabilité suite aux gros changements de 2024**
370.00	**En accord avec le fiduciaire, cette réserve a été élevée à 120'000.-. Cette réserve permet de couvrir les charge mensuel de l'association.**
370.01	**L'association fêtera cette année ses 35 ans et elle augmente les réserves pour ce projet. De plus, un montant est également prévu pour une prime extraordinaire pour l'ensemble du personnel.**

Le total des charges se porte à CHF 2'217'763.-

Ce qui équivaut à **un bénéfice** pour l'année 2025 de **CHF 16'000.-,** contre un budget qui prévoyait une perte de CHF 1586.-

Compte	Recettes	Compte 2025	Budget 2025	Compte 2024
		2 233 763	2 046 620	2 162 122

Compte	Dépenses	Compte 2025 bis	Budget 2025	Compte 2024
		2 217 763	2 048 206	2 140 393
	Perte - Bénéfice	16 000	-1 586	21 729

Bilan

Concernant les actifs :

- Liquidités : Caisse CHF 313.30, le compte Postfinance a été clôturé car nous n'en n'avions plus l'utilité, compte principal BCF CHF 202 000, 2ème compte BCF CHF 5'000 et compte garantie de loyer CHF 3'330.00. Total des liquidités environ CHF 210'000.00.
- Débiteurs : CHF 163'000.00, avec une réserve de perte sur débiteurs de CHF 8'200.- Les débiteurs restent conséquents car la facturation se faisant en fin de mois, les factures de novembre et décembre sont en transitoire au 31 décembre.
- Solde Etat-employeur CHF 77832.-, sont versés en acomptes durant l'année et à la suite du rapport de l'Association, ce solde est versé habituellement fin janvier de l'année suivante.
- Actifs transitoires pour CHF 8231.-.

Total des actifs de l'année : CHF 452 967.27.-

Concernant les passifs :

Même système que les débiteurs, les salaires de décembre sont payés en janvier donc un montant de CHF 105'331.- correspondant au poste 210.00 salaires à payer, les passifs transitoires qui se monte environ à CHF 11'000.

Les différentes réserves se montent à un total de CHF 182'418.20.- pour un capital de CHF 138'287.21.

Total des passifs avec le bénéfice de l'année : CHF 452'967.27

Une question de l'assemblée par rapport à l'existence d'un compte BCF de garantie de loyer, Mme Gliottone précise qu'en qualité de locataire, l'Association a dû procéder à l'ouverture de ce compte comme tout locataire.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'auditeur au comité de

l'Association d'Accueil Familial de Jour de la Veveyse, 1616 Attalens

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'association pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2025.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur les comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers»*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliquées aux comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un contrôle restreint. Nous nous sommes néanmoins largement inspirés des normes de ce dernier.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Châtel-St-Denis, le 04 mai 2026

Fidac Conseils Sàrl

Qualified Electronic Signature - CH (ZertES)

Eric Guggiari

04.05.2026 deepsign

Eric Guggiari,
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Elections statutaires

Démissions au sein du comité à la suite de fin de législature: Mme Claudia Dougoud, conseillère communale de Le Flon et M. Paul Konan, conseiller communal à Remaufens.

Aucune personne de l'assemblée ne souhaite rejoindre le comité

Renouvellement du Comité et de la Présidence

• Mme Annelore Kleijer - présidente

• Mme Mélanie Moriggia - membre

• M. Daniel Figini - membre commune Chef Lieu

• Mme Jessica Silva - membre

• Mme Nadia Collaros - membre communes Haute Veveyse

• M. Jean Sébastien Mérieux - membre communes Basse Veveyse

tous les membres sont élus à l'unanimité.

Formation de base - Remise des certificats

Nous félicitons les accueillante suivantes pour l'obtention de leur certificats :

- Mme Françoise Bossel
- Mme Jelena Chevalley
- Mme Raquel Couto Mao de Ferro
- Mme Morgane Di-Tucci
- Mme Fatima Marques Tavares
- Mme Marika Piccand

Monsieur Pierre-Alain Perroud de la commune d'Attalens demande sur combien de samedis s'organise cette formation: cela en représente environ 10 pour 52 heures de formation entre le printemps et l'automne. Mme Kleijer précise que la formation a été étoffée depuis 2024 avec l'augmentation des heures de formation et la modification du contenu, afin d'évoluer selon les critères de la société. Les cours ont lieu à Attalens et à Romont.

Mme Evelyne Branders, nouvelle conseillère communale à Semsales, demande si l'Association promeut activement cette formation pour inciter des personnes à devenir accueillantes et si celle-ci est payante : La formation est à la charge de l'Association, comme elle organisée conjointement avec l'AFJ de la Glâne cela permet de partager les frais, chaque Association est chargée d'organiser sa propre formation, rien n'est piloté par le canton, mais celui-ci octroie une subvention à hauteur de 10% des frais. La Loterie Romande, suite à son retrait de subvention des frais de garde, prend en charge les frais de formation du personnel à hauteur de d'environ 75% depuis 2026 et le reste est pris en charge par l'Association. Cette formation est obligatoire pour l'accueillante dès son engagement, elle est conçue particulièrement pour l'accueil en milieu familial de jour et n'est pas ouverte aux intervenants externes du milieu de l'enfance. L'AES de Bossonnens a approché l'Association pour la formation de leurs auxiliaires et certains cours génériques pourraient leur être ouverts, aucune promotion n'est faite à l'externe. Concernant le recrutement des accueillantes, celui-ci est fait selon les communes, s'il n'y pas de demandes de familles un engagement n'est pas de mise étant donné que les accueillantes sont rétribuées à l'heure.

Mme Nadia Collaros demande si, à la suite de l'étoffement des heures de formation, les accueillantes déjà formées doivent également se mettre à jour en suivant les compléments de cette formation de base: non, c'est uniquement pour les nouvelles AMF. C'est la formation continue chaque année qui complète les connaissances des accueillantes plus anciennes.

35 ans de l'Association



Mme Gliottone présente le flyer d'invitation, une partie officielle en présence de Monsieur le Préfet est prévue à 12h00 et l'Association espère la présence d'un bon nombre de personnes.

Divers - Questions

Pas de questions.

Mme la Présidente clôt l'Assemblée à 20h45 et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

Annelore Kleijer
Présidente

Béatrice Stuby
Secrétaire